

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	 La Celle Saint-Cloud
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL 25-24 Du Jeudi 06 novembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 novembre 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 20 octobre 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 11 POUVOIRS : 3 VOTANTS : 14	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
PRESENTS Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S. Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint <i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i> Mme Marie-Pierre DELAIGUE, Mme Birgit DOMINICI, M. Jean-François THOMAS <i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i> Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Alain ROZANSKI, M. Yves de SAINTIGNON ABSENTS Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S. Mme Françoise ALBOUY, Mme Dominique PAGES, M. Benoît VIGNES, M. Philippe POUDOU PROCURATIONS Mme Françoise ALBOUY à Mme Birgit DOMINICI M. Philippe POUDOU à Mme Sylvie d'ESTEVE M. Benoit VIGNES à M. Mohamed KASMI REMPLACEMENT EN COURS : membre nommé représentant l'U.D.A.F.		
Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026		
<i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i> Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics rattachés, un débat a lieu en Conseil d'Administration du C.C.A.S. sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédents l'examen du budget, Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.),		

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE,

Que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026,

Pour le budget principal du C.C.A.S. et pour le budget annexe de la résidence Renaissance,

A eu lieu dans les dix semaines (budget principal M57) et les deux mois (budget annexe M22), précédant le vote du Budget Primitif du C.C.A.S. sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour extrait conforme au Registre

Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20251112-DEL_25-24-DE
Date de transmission : 12/11/2025
Date de réception en Préfecture : 12/11/2025
Date de publication : 13/11/2025

